



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mardi 18 mars 2025 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :  
**12 mars 2025**

**Délibération n° DCM25-03-18P6**

**Administration générale – Aide au loyer**

**Mme Marine MICAS – Enseigne « NATURA DOG AND CO »**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean François Faustin, M. Georges Bélart, M. Michaël Deltour, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme

Procurations :

M. Jean François Faustin à M. Gérard Bessière

M. Georges Bélart à M. Jean-Marie Sabatier

M. Michaël Deltour à M. Georges Elnecave

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

-----  
*Rapporteur : Mme C. Klein*

Par délibération en date 19 décembre 2018, la Communauté de Communes du Clermontais a mis en place, en partenariat avec ses communes membres, un dispositif d'aide à la location en faveur des commerces ou activités artisanales s'implantant dans les centres-villes du Clermontais.

Ce dispositif est fondé sur le versement d'une subvention à hauteur de 20 % du montant du loyer acquitté par le commerçant ou l'artisan, avec un plafond de 1 200 € par an et une durée maximale de 2 ans.

La subvention est prise en charge à 70 % par la Communauté de Communes du Clermontais et à 30 % par la commune d'implantation.

Le commerce « Marine Micas » (enseigne « Natura Dog and Co ») représenté par Mme Marine MICAS, a présenté un projet de création d'un salon de toilettage dédié au bien-être animal avec espace de vente, situé dans le centre-ville de Clermont l'Hérault, 16 rue Voltaire. Cette activité est exercée sous le régime de l'entreprise individuelle.

Pour soutenir la réalisation de ce projet, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé, par délibération en date du 11 mars 2025, l'attribution d'une aide à la location d'un montant de 672 € HT par an au maximum, sur une période de 2 ans.

Le projet de convention ci-joint vient préciser les conditions d'attribution ainsi que les participations respectives qui s'établissent comme suit :

Montant maximum de l'aide à la location sur deux ans	Montant d'intervention de la Commune	Montant d'intervention de la Communauté de Communes
1 920 €	576 € (30 %)	1 344 € (70 %)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'attribution au salon de toilettage d'animaux et de vente d'accessoires et de produits liés aux animaux de compagnie « MARINE MICAS » - Enseigne « NATURA DOG AND CO », dirigée par Mme Marine MICAS, une aide communale au loyer à hauteur de 576 € maximum sur une période de deux ans (288 € par an) dans le cadre du dispositif institué en partenariat avec la Communauté de communes du Clermontais,
- d'approuver la convention d'attribution tripartite ci-jointe à intervenir avec l'entreprise « Natura Dog and Co », représentée par Mme Marine MICAS,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission Economie et emploi réunie le 25 février 2025.

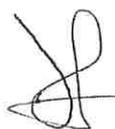
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au salon de toilettage d'animaux et de vente d'accessoires et de produits liés aux animaux de compagnie « MARINE MICAS » - Enseigne « NATURA DOG AND CO », dirigée par Mme Marine MICAS, une aide communale au loyer à hauteur de 576 € maximum sur une période de deux ans (288 € par an) dans le cadre du dispositif institué en partenariat avec la Communauté de communes du Clermontais,

APPROUVE la convention d'attribution tripartite ci-jointe à intervenir avec l'entreprise « Natura Dog and Co », représentée par Mme Marine MICAS,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BÉSSIERE